



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture / Cabinet/Service des Sécurités
Pôle Polices Administratives**
Affaire suivie par : Mme DUMAS
pref-manifestations-aeriennes@eure-et-loir.gouv.fr
Tél. : 02.37.27.70.56

**ARRETE modifiant l'arrêté n° 1052 du 8 juillet 2002
autorisant la création d'une hélistation spécialement
destinée au transport public à la demande située
au Centre Hospitalier Général de Dreux**

21-10/204-PRF-SDS/PA

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'Aviation Civile et notamment les articles L110.2, L132.1, R133.8, R133.9, R133.12, R211.1, D132.6, D211.1, D212.1, D232.1 et D232.3 ;

Vu le code des Douanes et notamment les articles 78 et 119 ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères et notamment son titre II chapitre II ;

Vu la circulaire du 6 mai 1995 relative aux hélistations et hélisurfaces ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2957 en date du 23 décembre 1999 autorisant la création d'une hélistation spécialement destinée au transport public à la demande située au Centre Hospitalier Général de Dreux ;

Vu l'arrêté modifiant l'arrêté n° 1052 en date du 8 juillet 2002 modifiant l'arrêté n° 2957 du 23 décembre 1999 autorisant la création d'une hélistation spécialement destinée au transport public à la demande située au Centre Hospitalier Général de Dreux ;

Vu l'avis émis par M. le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la zone Ouest Brigade de Police Aéronautique ;

Vu l'avis émis par M. le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

Vu l'avis émis par M. le Directeur Régional des Douanes et Droits Indirects du Centre ;

Vu l'avis émis par M. le Directeur Régional de la Circulation Aérienne Militaire ;

Sur la proposition de M. le Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} – Les articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1999 susvisés autorisant la création d'une hélistation spécialement destinée au transport public à la demande située au Centre Hospitalier Général de Dreux sont modifiés comme suit :

« modification des axes d'approche et de décollage de l'hélistation du Centre Hospitalier de Dreux , les anciens axes étaient 105°/285° et 127°/307°, dorénavant les nouveaux axes sont 112°/292° ».



Article 2 – M. le Sous-préfet, Directeur du Cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir, M. le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la zone Ouest Brigade de Police Aéronautique, M. le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest, M. le Directeur Régional des Douanes et Droits Indirects du Centre, M. le Directeur Régional de la Circulation Aérienne Militaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et notifié à M. le Directeur du Centre Hospitalier Général de Dreux .

Fait à Chartres, le **25 OCT. 2021**

Le Préfet,
P/Le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,


Yannis BOUZAR

Cet arrêté peut faire l'objet de recours en application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, lequel peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>